

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N°FDS: 812-126040-11102016

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ACCOR BLANCHE H3 TRANSFO  
 Description du produit Huiles isolantes  
 Type de produit

### 1.2 Utilisations identifiées

**Utilisations identifiées**

Fabrication de la substance- Industriel  
 Distribution de la substance- Industriel  
 Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges- Industriel  
 Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matière associés.  
 Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations professionnelles, y compris la maintenance et les transferts de matière associés.

**Utilisations non recommandées**

Aucun connu.

**Raison**

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ACCOR LUBRIFIANTS  
 8, Rue du Mans - Z.I. de la Dabardière  
 49304 CHOLET - FRANCE

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone ORFILA: 01 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit Mélange  
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]  
 Asp. Tox. 1, H304

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Non classé.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger  
 Mentions de danger Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Conseils de prudence  
 Prévention Non applicable.

## SECTION 2: Identification des dangers

Intervention	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
Stockage	Non applicable.
Élimination	Éliminer le produit résiduel ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales.

### 2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII Non.

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII Non.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119480375-34 CE: 265-156-6 CAS: 64742-53-6 Index: 649-466-00-2	60 - 80	Non classé.	Asp. Tox. 1, H304	[1]
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119487077-29 CE: 265-158-7 CAS: 64742-55-8 Index: 649-468-00-3	20 - 40	Non classé.	Asp. Tox. 1, H304	[1]
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	REACH #: 01-2119474889-13 CE: 276-738-4 CAS: 72623-87-1 Index: 3.1: 649-483-00-5 3.2: 649-438-00-5	0 - 30	Non classé.	Asp. Tox. 1, H304	[1]
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	REACH #: 01-2119474878-16 CE: 276-737-9 CAS: 72623-86-0 Index: 649-482-00-X	0 - 30	Non classé.	Asp. Tox. 1, H304	[1]
distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant	REACH #: 01-2119480374-36 CE: 265-098-1 CAS: 64741-97-5 Index: 649-458-00-9	0 - 5	Non classé.	Asp. Tox. 1, H304	[1]
distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	REACH #: 01-2119483621-38 CE: 265-097-6 CAS: 64741-96-4 Index: 649-457-00-3	0 - 5	Non classé.	Asp. Tox. 1, H304	[1]
				Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Annexe I Nota L s'applique à l'huile de base (s) dans ce produit. Nota L - La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

**ACCOR TRANSFO**

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'apparition et de persistance d'une irritation, d'une vision floue ou d'un œdème, consulter un spécialiste.
Inhalation	Si il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime est inconsciente et : S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Faire immédiatement examiner la victime par un médecin spécialiste et obtenir un traitement. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Manipuler avec soin et éliminer de manière sécuritaire. Consulter un médecin si une irritation cutanée, un œdème ou des rougeurs apparaissent et persistent.  Une injection cutanée accidentelle à haute pression exige une intervention médicale immédiate. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.
Ingestion	Toujours considérer qu'il y a eu aspiration. Ne pas faire vomir en raison du risque élevé d'aspiration. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire appel à un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.
Protection des sauveteurs	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer des rougeurs et des douleurs.
Inhalation	Inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	Nausées ou vomissements. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. L'ingestion (déglutition) de ce produit peut conduire à une altération de la conscience et la perte de coordination.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	Par cause d'une viscosité basse, il y a un risque d'aspiration si le produit entre dans les poumons. L'ingestion (déglutition) de ce produit peut conduire à une altération de la conscience et la perte de coordination. Traitement symptomatique requis.
Traitements spécifiques	Toujours considérer qu'il y a eu aspiration.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu; ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance flotte et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.

Produits de combustion dangereux Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, H<sub>2</sub>S, SO<sub>x</sub> (oxydes de soufre) ou acide sulfurique composés organiques et inorganiques non identifié

### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Lorsque les pompiers tentent de neutraliser un incendie avant qu'il n'y ait d'explosion, ils doivent utiliser des appareils de protection respiratoire autonomes à pression positive (APRA) et porter des tenues d'intervention intégrales.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas de déversements mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter tout contact direct avec le produit. Rester en amont du vent/rester à distance de la source. En cas de déversements importants, alerter les habitants des zones sous le vent.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Les déversements de quantités limitées de produits, en particulier à l'air libre où les vapeurs se dispersent en général rapidement, sont des situations dynamiques, qui limiteront l'exposition à des concentrations dangereuses.

Note: les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit ; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

Pour les secouristes Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, dans une matière résistant aux produits chimiques et à la chaleur doit être utilisée. Gants de travail assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques, en particulier les hydrocarbures aromatiques. Note: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Casque de sécurité, chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Protection respiratoire : Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H<sub>2</sub>S) Il est possible

**ACCOR TRANSFO**

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles. En cas de contamination du sol, enlever le sol contaminé et traiter conformément aux réglementations locales. En cas de déversements mineurs dans des eaux closes (ex : ports), contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs. Collecter le produit déversé par absorption au moyen d'absorbants flottants spécifiques.

Si possible, les grands déversements dans les eaux du milieu naturel doivent être contenus par des barrières flottantes ou d'autres moyens mécaniques. En cas d'impossibilité, contrôler la propagation du déversement et collecter le produit par écrémage ou d'autres moyens mécaniques appropriés. L'utilisation de dispersants doit être soumise à l'avis d'un expert, et, si nécessaire, approuvée par les autorités locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Absorber le produit déversé avec des matériaux non-combustibles appropriés.

#### Grand déversement accidentel

Les déversements importants peuvent être avec précaution recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter la formation de nuages de vapeur. Ne pas utiliser de jet d'eau. A l'intérieur de bâtiments ou dans des espaces confinés, assurer une ventilation adéquate. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des réservoirs appropriés en vue d'un recyclage ou d'une élimination en toute sécurité.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### Informations générales

Se procurer les instructions avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser et stocker uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau. Éviter de respirer les fumées/brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Éviter les risques de glissade. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter d'éclabousser lors de la manipulation de volumes en vrac du produit liquide chaud.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Veiller à ce que des mesures appropriées de propreté/ ménage soient en place. Ne pas laisser des matériaux contaminés s'accumuler sur les lieux de travail et ne jamais les conserver dans les poches. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Changer les vêtements contaminés en fin de journée de travail.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Les installations de stockage doivent être conçues avec murs de protection adéquats en cas de fuites ou de déversements. Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par du personnel dûment équipé et qualifié, tel que défini dans les règlements nationaux, locaux ou de l'entreprise.

Stocker séparément des agents oxydants.

Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur : acier doux, acier inoxydable. Non utilisables : certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir pour les conteneurs ou leur revêtement selon les caractéristiques de matières en question et l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Protéger du rayonnement solaire. Des conteneurs vides peuvent contenir des vapeurs ou des résidus nocifs, inflammables/combustibles ou explosifs. Ne pas couper, broyer, percer, souder, réutiliser ou jeter des conteneurs à moins d'avoir pris les précautions nécessaires à l'encontre de ces risques.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Inhalation	5,4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Inhalation	5,4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant	DNEL	Long terme Inhalation	5,4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	DNEL	Long terme Inhalation	5,4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles techniques appropriés	Une ventilation mécanique et un système d'extraction réduiront l'exposition à l'air. Utiliser des équipements de manutention conçus avec des matériaux résistant à l'huile. Stocker dans les conditions recommandées, et si il faut chauffer, un système de régulation de température doit être utilisé pour éviter la surchauffe.
<u>Mesures de protection individuelles</u>	
Mesures d'hygiène	Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection des yeux/du visage	si il y a des risques d'éclaboussures, utiliser des lunettes de protection.
<u>Protection de la peau</u>	
Protection des mains	Porter des gants résistants aux huiles. (exemple caoutchouc nitrile). Gants en PVC. Gants en néoprène.
Protection corporelle	Porter des vêtements de protection si il y a un risque de contact avec la peau. Changer les vêtements contaminés en fin de journée de travail.
Autre protection cutanée	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	jaune pale.
Odeur	Inodore/Pétrole léger.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	-48°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>250°C
Point d'éclair	Vase clos: >140°C [Pensky-Martens.]
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	160 Pa @ 100 °C
Densité de vapeur	Non disponible.
Masse volumique	0,87 g/cm³ [15°C]
Solubilité(s)	Insoluble(s) dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	>270°C

**ACCOR TRANSFO**

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

Température de décomposition	280°C
Viscosité	Cinématique (40°C): 0,1 cm <sup>2</sup> /s (10 cSt)
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.
Composés extractibles à l'huile de base (s) avec le DMSO selon la norme IP-346	< 3%

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	Agent comburant.
10.5 Matières incompatibles	Tenir à l'écart des chaleurs extrêmes et des comburants.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, H <sub>2</sub> S, SO <sub>x</sub> (oxydes de soufre) ou acide sulfurique composés organiques et inorganiques non identifié

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5,53 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5,53 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5,53 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5,53 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-



ACCOR TRANSFO

## SECTION 11: Informations toxicologiques

	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
--	------------	-----	-------------	---

### Irritation/Corrosion

- Peau  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
 Yeux  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
 Respiratoire  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Sensibilisant

- Peau  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Cancérogénicité

- Conclusion/Résumé  après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation  inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huile à hautes températures peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
 Ingestion Nausées ou vomissements. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. L'ingestion (déglutition) de ce produit peut conduire à une altération de la conscience et la perte de coordination.  
 Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Contact avec les yeux Un contact avec les yeux peut causer des rougeurs et des douleurs.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.  
 Autres informations Non disponible.

### Danger spécifique

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë CI50 >100 mg/l	Algues	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë CI50 >100 mg/l	Algues	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	Aiguë CI50 >100 mg/l	Algues	48 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
	Aiguë CL50 >100 mg/l	Poisson	96 heures
distillats naphténiques lourds (pétrole),	Aiguë CE50 >100 mg/l	Poisson	96 heures

ACCOR TRANSFO

## SECTION 12: Informations écologiques

raffinés au solvant

Conclusion/Résumé

Les analyses de toxicité sur les huiles de base montrent des mesures de LC50 supérieures > à 100 mg/l, ce qui est considéré comme faible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	-	-	Inhérent
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	-	-	Inhérent
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	-	-	Inhérent
huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	-	-	Inhérent
distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant	-	-	Inhérent
distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	-	-	Inhérent

Conclusion/Résumé

Intrinsèquement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé

Le produit a un potentiel pour la bio-accumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Forte mobilité prévue dans le sol, d'après le log Kow > 3,0.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non.

Non.

### 12.6 Autres effets néfastes

Insoluble(s) dans l'eau. Les fuites de produit peuvent former un film sur l'eau causant des dommages physiques aux organismes vivants. Le transfert d'Oxygène peut aussi être affecté.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Lorsque cela est possible (c.-à-d. en l'absence de contamination significative), le recyclage de la substance utilisée est possible et recommandé. Cette substance peut être brûlée ou incinérée, sous réserve des autorisations nationales/locales, des valeurs limites autorisées, des règlements de sécurité et de la législation en matière de qualité de l'air. Substance contaminée ou déchets (non directement recyclables): L'élimination peut être réalisée directement ou par remise à des gestionnaires de déchets qualifiés. La législation nationale peut identifier une organisation spécifique, et/ou prescrire des limites de composition et des méthodes de récupération ou d'élimination.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Emballage

**ACCOR TRANSFO**

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, ADN, IMDG, ICAO/IATA.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe I de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Huile minérale.

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités RG 36, RG 36bis  
 Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités RG 36, RG 36bis  
 Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement 36bis

huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement RG 36, RG 36bis

distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant RG 36, RG 36bis

distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant RG 36, RG 36bis

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## SECTION 16: Autres informations

Commentaires lors de la révision Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

ACCOR TRANSFO

## SECTION 16: Autres informations

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul

France

Texte intégral des mentions H abrégées      H304      Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]      Asp. Tox. 1, H304      DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Texte intégral des phrases R abrégées      Non applicable.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]      Non applicable.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.